

Document disponible sur le site de
l'Observatoire en Économie sociale et en développement régional

<http://www.uqo.ca/observer>

**PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES
COMMUNAUTÉS DANS LE CADRE DES
PROCESSUS DE CONSULTATION SUR DES
PROJETS À GRANDE ÉCHELLE**

Solange van Kemenade et Lucie Fréchette
avec la collaboration de Nathalie Legrand

NOTE SUR LES AUTEURES :

Solange van Kemenade, docteure en sociologie, est chercheure à l'Agence de la santé publique du Canada. Au moment de la recherche, elle était en poste à Santé Canada, Division de l'évaluation environnementale du Bureau des effets sur la santé -Programme de la sécurité des milieux à la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs.

Lucie Fréchette, docteure en psychologie, dirige l'Alliance de recherche université-communauté Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) et est professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Toutes deux sont chercheuses de l'axe développement social de l'ARUC-ISDC.

Nathalie Legrand, qui détient une maîtrise en relations industrielles de l'UQO, a agi à titre d'agente de recherche.

**ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉ-COMMUNAUTÉ/INNOVATION SOCIALE ET
DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (ARUC-ISDC)**

SERIE : Recherches, no.9

ISBN : 978-2-89251-330-1



AOÛT 2007

TABLE DES MATIÈRES

LISTE D'ACRONYMES.....	3
UN PARTENARIAT DE RECHERCHE	4
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	5
MÉTHODOLOGIE.....	7
UNE PANOPLIE DE DÉFINITIONS.....	8
LES COMPOSANTES DE LA PARTICIPATION.....	10
PARTICIPATION PRÉCOCE	12
TRANSPARENCE.....	12
PARTAGE D'INFORMATION.....	12
ÉQUITÉ	13
OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DE L'INFLUENCE DES AVIS DU PUBLIC SUR LA DÉCISION	13
RESPECT.....	14
FLEXIBILITÉ/SOUPLESSE	14
UN CONCEPT TEINTÉ DE RAPPORTS DE POUVOIR	15
LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DU PUBLIC DANS L'ŒIL DES GRANDES INSTITUTIONS.....	16
RELIRE LES RETOMBÉES ESCOMPTÉES ET LEUR ASSORTIR DES CONDITIONS FAVORISANT UNE PARTICIPATION ÉCLAIRÉE.....	17
EN GUISE DE CONCLUSION : PARTICIPATION SIGNIFICATIVE, GOUVERNANCE, ET DÉMOCRATIE	18
BIBLIOGRAPHIE	19

LISTE D'ACRONYMES

ACÉE :	Agence canadienne d'évaluation environnementale
ARUC-ISDC :	Alliance de recherche université-communauté Innovation sociale et développement des communautés
DÉE :	Division de l'évaluation environnementale (anciennement Services de l'évaluation de la santé environnementale)
ÉE :	Évaluation environnementale
IAIA :	International Association for Impact Assessment
LCÉE :	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
UQO :	Université du Québec en Outaouais
WHO :	World Health Organisation

UN PARTENARIAT DE RECHERCHE

Ce document est le fruit d'un partenariat de recherche entre Santé Canada¹ et l'Alliance de recherche université-communauté Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)² de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ce rapprochement a été motivé par une convergence entre les axes de recherche de l'ARUC-ISDC et les besoins de recherche de la Division de l'évaluation environnementale (DÉE) qui ont créé les conditions propices pour une exploration conjointe du concept de « participation significative » dans le cadre des processus de consultation du public lors de la réalisation des projets de développement à grande échelle.

Le mandat de la DÉE est de fournir un avis éclairé sur les incidences sur la santé des projets de développement dans le cadre des évaluations environnementales réalisées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)*. Ces évaluations concernent en général des projets de développement dans le secteur de ressources naturelles. On parle le plus souvent des projets à grande échelle qui ont des impacts sociaux, économiques et culturels majeurs sur les communautés et par conséquent des inc

¹ Division de l'évaluation environnementale, Bureau des effets sur la santé -Programme de la sécurité des milieux, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs.

² L'ARUC-ISDC existe depuis 2006 grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Il s'agit d'un partenariat entre chercheurs universitaires et partenaires du milieu communautaire et du secteur public. Une quarantaine des personnes font partie de cette alliance qui est divisée en trois axes : a) Développement social des communautés; b) Développement socio-économique des communautés et des régions; b) Développement local à l'international. Le siège de cette ARUC est à l'Université du Québec en Outaouais pour plus d'information sur les projets de recherche, consulter le site web de l'ARUC-ISDC <http://www.uqo.ca/aruc>

dences sur la santé de la population³. Dans le cadre de ces évaluations, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* encourage la participation du public. Au cours des dernières années, les évaluations environnementales (ÉE) accordent par conséquent une attention particulière aux processus d'information et de consultation du public.

La plupart du temps, ce public est représenté par les communautés locales, les Premières nations, les autorités locales, les élus, les groupes environnementaux, les entrepreneurs, etc. De ce fait, les ÉE comportent une section consacrée à la consultation/participation du public. Toutefois, ni la CÉE ni les directives provinciales et fédérales qui orientent le processus évaluation environnementale sont très explicites quant aux définitions des concepts utilisés. On en sait peu sur les mécanismes qui devraient être privilégiés dans le cadre de ces consultations et sur les résultats qu'on devrait atteindre au bout d'une consultation publique.

Une participation publique précoce, active et continue est recommandée dans les recherches portant sur le sujet. L'annonce et postérieurement la mise en place des évaluations environnementales au Canada dans le cas des projets à grande échelle comme les ports méthaniers de Cacouna et de Rabaska au Québec ou encore le nouveau développement proposé dans le Parc du Mont-Orford sont des exemples qui montrent comment le débat autour d'un projet peut mener à des mobilisations populaires élargies qui visent à influencer les processus décisionnels. Dans certains de ces cas, la faiblesse de processus de consultation a été mise en cause.

³ Les projets à grande échelle se caractérisent par l'important investissement requis dans la construction ainsi que par les impacts significatifs que ces projets entraînent sur les communautés locales. Le concept de « projet à grande échelle » semble plus approprié que « méga-projets », qui renvoie en général à un investissement qui dépasse le milliard de dollars (Flyvbjerg, 2006).

Dans d'autres cas, bien que des processus de consultation impliquant la participation de la population soient facilités par les promoteurs ou les autorités responsables, les populations impliquées peuvent décider de conduire leur propre consultation en parallèle, estimée plus objective et indépendante.

C'est dans le but de mieux comprendre cette problématique, de mieux définir ce qui constitue une « participation significative » du public lors des évaluations environnementales, que l'ARUC-ISDC et la DÉE ont convenu de mettre en place ce projet de recherche.

Sous la direction de deux chercheurs membres de l'ARUC-ISDC, Solange van Kernen de Santé Canada et Lucie Fréchette de l'UQO, la recherche documentaire a été conduite par Nathalie Legrand, professionnelle de recherche récemment diplômée de la maîtrise en relations industrielles de l'UQO.

Pour la DÉE, il est souhaitable que la recherche contribue au développement d'une capacité d'analyse accrue des processus de participation de la population affectée par les projets car bon nombre de recherches ont démontré le lien entre autodétermination et bonne santé. En effet, une bonne maîtrise de la situation ou la mesure dans laquelle les gens croient avoir une emprise sur les circonstances de leur vie constituent un indicateur de bien-être psychologique et est associé positivement avec un bon état de santé (Santé Canada, 1999, p. 15). Contrairement, les sentiments de frustration ainsi que le stress engendrés par l'incapacité à influencer une situation qui nous affecte sont associés aux effets négatifs sur la santé. Le stress est ici entendu au sens large comme le mentionne Chouinard (2006) : « un état de stress survient lorsqu'il y a un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. » Les effets du stress se font sentir sur la santé physique, la santé psychologique, le bien-être et la productivité de ceux qui en sont affectés. Ces situations

peuvent se produire aussi bien dans la vie privée (famille, travail, etc.) que publique (comme citoyens).

Pour l'ARUC-ISDC, cette recherche chevauche deux axes : développement social des communautés et développement socio-économique des communautés et des régions, qui s'intéressent aux pratiques innovatrices en termes de développement social et économique des communautés. Dans le cadre du premier axe, on examine les politiques sociales locales, pour lesquelles les processus de consultation publique sont incontournables. Viser une participation significative veut dire enrichir le processus démocratique, améliorer la participation des citoyens aux processus de prise de décisions qui les concernent et réduire les frictions sociales.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Depuis une trentaine d'années, on assiste à une prise de conscience sur la nécessité d'inclure la dimension sociale dans les évaluations environnementales (ÉE). Cela implique aussi bien une reconnaissance accrue de la société civile dans le processus d'évaluation environnementale que la prise en compte des effets socio-économiques et culturels que les projets pourraient entraîner pour les populations locales. Le concept de « participation significative » ainsi que des concepts associés tels que « large soutien communautaire » (*Broad community support*) et « acceptabilité sociale » (*Social acceptability*) ou encore le concept de *Social licence*⁴ sont apparus récemment pour refléter le souci de reconnaître le droit qu'ont les

⁴ Le concept exprime une sorte de « permis social » (particulièrement employé dans l'exploitation minière) reflète le souci d'intégrer la dimension sociale dans une perspective de développement durable dans toutes les étapes du projet. Voir le projet « Social License to Operate » de l'Université de la Colombie Britannique. <http://www.mining.ubc.ca/SocialLicense.html> ainsi que l'article de Gunningham, Kagan et Thornton (2002).

populations de se prononcer sur les aménagements territoriaux ou sur les projets à grande échelle pouvant les affecter. Les concepts reflètent également la tendance chez les développeurs à assumer un rôle accru vis-à-vis de leur responsabilité sociale corporative (RSC). (Doran, 2006a; 2006b, IFC, 2006).

Dans ce contexte de débat accru sur les enjeux environnementaux, les changements climatiques, le développement durable et la gouvernance, la société civile prend une place de plus en plus importante. La communauté est maintenant considérée comme un public à privilégier, voire même un partenaire (Gagnon, 2002). En effet, elle prend une place importante dans les différentes étapes des processus de décision des instances gouvernementales tout particulièrement. Les organisations, les spécialistes et les gouvernements ont compris que la participation du public aux processus de consultation apporte de nombreux avantages aux projets et à leurs incidences. De plus, la prise en compte des « savoirs-faire » des communautés locales, ou des connaissances traditionnelles dans le cas des populations autochtones, dès la planification du projet peut contribuer à réduire les impacts sociaux, économiques et culturels. Le projet se dotera ainsi d'une plus grande acceptabilité sociale. Aussi bien les promoteurs des projets que les communautés pourront bénéficier d'un projet qui respecte l'environnement, les modes de vie traditionnels et la qualité de vie de ces communautés.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2002) signale que la participation du public est un droit et surtout une nécessité. Impliquer les populations et leur donner la parole fait partie intégrante du processus démocratique. Au Canada, la participation citoyenne constitue une valeur et une condition. Une prise de décisions efficace et une cohésion sociale solide exigent un public bien informé

et fermement engagé ainsi qu'un bon leadership⁵.

La littérature consultée distingue des niveaux de sollicitation du public au sein desquels son avis est plus ou moins considéré : 1- **l'information** qui constitue une communication à sens unique; 2- **la consultation** qui constitue une communication à double sens avec échanges d'informations et enfin, 3- **la participation significative** qui constitue une communication à sens multiple où les diverses parties collaborent à la conception d'un processus et apprennent des autres (Guide de participation du public, 1996 ; IAIA, 2006 ; Renn, Webler & Wiedemann, 1995).⁶ En fait, il ne suffit pas d'entendre les avis et d'écouter les populations, il apparaît nécessaire d'aller plus loin en donnant la possibilité au public d'avoir une influence sur les décisions le concernant (Danforth, 2002); d'où l'apparition du concept de « participation significative du public ».

Les difficultés de mise en application de ce concept sont liées au fait que la définition de participation significative du public n'est pas la même pour tous les acteurs (Dalal-Clayton B. & S. Bass, 2002). Afin d'augmenter l'efficacité de ce processus, il s'avère nécessaire de le définir convenablement et de mettre sur pied des exigences claires et précises pour toutes les parties intéressées. Si des outils sont développés afin de préciser et d'uniformiser les exigences d'une participation significative du public, il en résultera une meilleure utilisation de ce processus.

Dans un contexte particulier d'évaluations environnementales de projets à grande-échelle ou méga-projets, la consultation du public s'avère être un outil d'une grande im-

⁵ Canadian Policy Research Networks Inc. (CPRN) (2003) *Citizen's Dialogue on Canada's Future* et aussi CPRN (2006) *A Growing Appetite for Citizen Engagement in Canada and Abroad*. www.cprn.org

⁶ Pour davantage d'information sur les niveaux de participation, consulter les documents de Santé Canada (2002) et Dalal-Clayton B. & S. Bass (2002).

portance. Dans bien des cas, de tels projets sont susceptibles de générer de nombreuses réactions notamment au sein des populations affectées. Il s'avère donc nécessaire de gérer le plus efficacement possible ces réactions et ce, dans le but de réduire les conflits qui pourraient survenir mais aussi dans le but de disposer de solutions qui soient acceptables pour toutes les parties. Une définition claire de participation significative du public ainsi que la mise en place d'exigences précises quant à l'opérationnalisation de celle-ci devrait permettre aux instances décisionnelles d'améliorer leur efficacité.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* fournit un cadre législatif pour la tenue des évaluations environnementales des projets entraînant une décision réglementaire du gouvernement. La participation du public ainsi que la participation autochtone sont encouragées tout au long des processus d'évaluation environnementale et une aide financière est disponible. Quant aux peuples autochtones, la Loi exige que « les effets de toute modification de l'environnement découlant d'un projet sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles soient pris en compte dans chacune des évaluations environnementales » (ACÉE, 2006)⁷. L'intensité de l'implication du public peut varier selon le type d'évaluation environnementale requise, soit un examen préalable, une étude approfondie, ou une commission d'examen. Toutefois, bien que la loi soit précise quant à la définition du public, elle l'est beaucoup moins en ce qui a trait à une définition claire et complète du concept de participation significative en tant que telle. Elle est tout aussi floue en ce qui a trait à des exigences susceptibles d'estimer, de façon adéquate, qu'une participation significative soit bien atteinte.

⁷ Il s'agit de la Directive ministérielle visant à déterminer la nécessité et l'importance de la participation du public aux examens préalables prévus par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. http://www.ceaa.gc.ca/013/006/ministerial_guideline_.htm#4

Notre réflexion vise à clarifier le concept de participation significative du public ou plus largement des collectivités dans le cadre des consultations sur des projets de développement pouvant entraîner des impacts sur l'environnement et sur les populations. Ce document fait la synthèse des définitions issues des organismes internationaux et nationaux et fait la lumière sur les composantes, les enjeux et les limites. On y propose une définition de « participation significative » basée sur l'analyse des définitions trouvées dans la littérature et on problématise enfin cette question en introduisant notamment un regard sociologique qui révèle la présence des rapports de pouvoir et des logiques opposées, fréquemment en jeu lorsqu'il s'agit de la mise en place de projets de développement de ressources naturelles à grande échelle⁸.

MÉTHODOLOGIE

C'est au moyen d'une recension d'écrits que le concept de participation significative du public a été analysé. La recension des écrits a cherché à dresser un portrait de ce qui est entendu par « participation du public » plus largement, puis par « participation significative du public » plus particulièrement. Elle s'est attardée non seulement à des écrits portant sur des évaluations d'impacts environnementaux mais aussi sur des écrits issus de projets externes à ce thème. Puisque la participation du public est un processus utilisé dans le cadre de divers contextes de développement durable, développement social et économique – santé, environnement, économie – il apparaissait important d'étendre la recension des écrits. Nous avons fait l'examen d'écrits gouvernementaux, d'écrits d'organisations internationales et d'écrits scientifiques susceptibles de contribuer à la définition, à la compréhension d'une participation du public efficace et ce, dans un

⁸ Consciente de cette lacune, la ACÉE a élaboré récemment une série de quatre documents préliminaires sur la participation publique. On y explore les concepts et les méthodes pour mettre en place des processus de consultation visant une participation significative de la population.

contexte d'évaluation environnementale. Très peu de paramètres ont été définis avant de débiter la recension compte tenu du caractère polyvalent de la participation du public. Par contre, l'importance de consulter des écrits de nature internationale avait été mise de l'avant et ce, dans le but d'ouvrir la réflexion.

Certains documents, tels des cartables de formation sur la participation du public, ont été fournis directement par la DÉE. D'autres sources ont été consultées par l'entremise de bases de données. Plusieurs mots clés ont été utilisés afin de préciser la recherche et de comprendre le cadre conceptuel sous-jacent aux approches consultatives des divers ministères fédéraux : participation du public, consultation du public, *citizen engagement*, *public participation*, *citizen participation*, *public involvement*, *impact assessment*.

Dans une deuxième étape de la recherche, ce sont les sites Internet de quelques organisations internationales qui ont été consultés : Banque mondiale - Organisation mondiale de la santé - Organisation internationale du travail - Organisation de coopération et de développement économique

L'analyse de l'utilisation du concept par ces organisations a permis un éclairage plus large et une ouverture quant aux diverses façons de concevoir la participation du public.

UNE PANOPLIE DE DÉFINITIONS

La recension des écrits a fait ressortir diverses définitions associées à la participation du public lors des consultations. Les premières présentées ici sont émises par des organisations nationales et internationales.

En fonction des champs d'intérêts des organisations, les définitions prennent diverses formes ou sous-tendent des thèmes différents. Dans bien des cas, les termes de participation et de consultation sont utilisés de façon interchangeable quoiqu'il soit plus courant de parler de participation du public.

L'OCDE parle de participation active, terme qui peut se rapprocher de celui de participation significative. Les définitions qui suivent donnent un aperçu de la définition attribuée à la participation du public et ce, dans le cadre de diverses problématiques :

- Association canadienne de normalisation – Participation du public :

« Processus par lequel des citoyens qui sont touchés par une décision ou intéressés à une question, et qui ont des intérêts en jeu pouvant être modifiés par le résultat, ont la possibilité d'influer sur le contenu avant la prise de décision finale. »

- Environnement Canada – Consultation (politique d'Environnement Canada sur les consultations publiques) :

« Processus interactif et itératif ayant pour but d'obtenir les points de vue des gens, de les prendre en considération et de fournir à ces derniers l'occasion d'influer sur les décisions. »

- Groupe d'étude sur le développement participatif de la Banque mondiale – Participation du public au développement :

« Processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement, les décisions et les ressources qui les concernent, sur lesquelles elles ont un droit de regard. »

- *Inter-American Development Bank* – Participation :

« Ensemble des processus par lesquels les citoyens, via leurs gouvernements ou directement, peuvent influencer un processus de décision. Ne signifie pas que les citoyens décident mais plutôt qu'ils ont la possibilité d'influencer les décisions qui reviennent aux autorités de chaque instance. »

- International Association for Impact Assessment (IAIA) – Participation du public :

« Implication des individus ou des groupes qui sont positivement ou négativement affectés par, ou intéressés par, un projet, un pro-

gramme, un plan ou une politique proposés et qui est le sujet d'un processus décisionnel. »

- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale – Directive ministérielle*
- Participation significative du public :

« Devrait permettre au public d'avoir son mot à dire quant aux décisions qui ont des répercussions sur sa vie quotidienne. »

- *OCDE – Participation active :*

« Relation basée sur un partenariat avec les administrations, dans lesquelles les citoyens sont activement engagés dans les processus décisionnels et d'élaboration des politiques. Cette relation reconnaît aux citoyens la possibilité de proposer des options et d'orienter le dialogue sur les politiques – même si la responsabilité de la décision finale ou de la formulation des politiques continue d'incomber au gouvernement. »

- *Organisation mondiale de la santé (OMS)*
– Participation du public :

« Signifie que les citoyens ont la possibilité de partager la prise de décision en exprimant leurs points de vue et leurs préférences quant aux politiques de santé et en faisant des choix individuels et collectifs, de ce fait en étant un partenaire actif du processus de décision. »

- *Santé Canada – Participation significative* (dans le cadre d'un atelier de consultation sur la stratégie de participation des patients) :

« Les intervenants participent activement à l'élaboration du processus, ont leur mot à dire et leur vote est pris en compte, on les écoute et ils ont l'occasion d'exercer une influence et leurs efforts entraînent un résultat quelconque. »

Ce qui découle de façon marquée de ces définitions est le caractère évolutif, voire dynamique, de la participation du public, c'est-à-dire qu'elle constitue un processus et non un état statique. La participation du public doit être intégrée à toutes les étapes de la gestion d'un projet et doit être évaluée à chacune de ces étapes. Comme mentionné par l'OCDE (2002), la participation du public n'est pas un but en soi mais plutôt un

moyen de répondre à d'autres objectifs. De ce fait, elle doit être régulièrement remise en question – c'est-à-dire évaluée et questionnée tout au long du processus de consultation.

Un autre point important de la définition de la participation significative du public est la nécessité de bien circonscrire les individus ou organisations qui en font partie. Dans plusieurs des définitions mentionnées, les bénéficiaires et/ou les parties prenantes ne sont pas clairement identifiés, ce qui peut laisser place au malentendu. Il est donc important, pour que la consultation ne soit pas trop large ou pour qu'elle ne laisse pas de côté des personnes intéressées et intéressantes, que les parties prenantes soient clairement identifiées à priori dans le processus mais aussi dans la définition de la participation significative du public.

Il ressort de ce premier répertoire conceptuel une description du processus de participation significative en trois composantes que nous reprenons ainsi en puisant à même plusieurs définitions :

« Processus interactif parfois récurrent impliquant des individus ou des groupes qui sont positivement ou négativement affectés par, ou intéressés par un projet et qui ont la possibilité de faire valoir leurs avis, de proposer des options et d'orienter le dialogue. Processus qui offre l'occasion d'exercer une influence sur le contenu d'un projet avant la prise de décision finale par ses promoteurs et autorités responsables. Enfin, dans un processus de participation significative, les efforts du public entraînent un résultat quelconque, c'est-à-dire que les promoteurs du projet ont l'obligation de rendre compte de l'influence de la participation du public sur leur décision. »

Cette formulation précise la nature du public impliqué, le caractère fréquent de la participation, la nature de l'influence du public sur la décision finale et enfin, la nécessité pour les promoteurs du projet de rendre compte

de la prise en considération des avis du public sur leur décision. Les promoteurs du projet se doivent donc de mettre en place des mécanismes permettant de répondre à cette prérogative. Les autorités responsables doivent s'assurer que les procédures ont été conduites de manière appropriée.

posantes essentielles à la participation et d'autres qui doivent être plutôt à considérer en fonction des contextes pour atteindre une participation significative ou active du public. Le tableau 1 présente ces composantes, des éléments descriptifs et un renvoi à des auteurs qui ont traité cette question.

LES COMPOSANTES DE LA PARTICIPATION

L'analyse de la littérature consultée permet de faire émerger un certain nombre de com-

Tableau 1. Les exigences de la participation significative du public

<i>Exigences</i>	<i>Définitions</i>	<i>Sources</i>
Participation précoce	Le public doit être impliqué suffisamment tôt pour que ses recommandations /avis/points de vues soient pris en compte avant que les choix décisifs ne soient déjà faits et pendant que les options sont encore à débattre; Le public doit être impliqué dès les premières étapes (dès la conception) de la gestion du projet.	Environnement Canada (1996); Santé Canada (2000); Agence canadienne d'évaluation environnementale (2006); Banque mondiale (2006); Organisation mondiale de la santé (2005); Organisation de coopération et de développement économique (2002); Commission mixte internationale (2005); Renn, Webler & Wiedemenn (1995), Meredith (2000).
Transparence	Les objectifs visés par la participation doivent être clairement définis et clairement présentés au public; Les étapes du processus doivent être clairement expliquées; Aucune information ne doit être cachée volontairement au public; Le public doit être averti d'emblée des limites associées à sa participation; Le calendrier des décisions doit être annoncé au début puis respecté.	Banque mondiale (1998); IAIA (2006); Organisation mondiale de la santé (1999); Environnement Canada (1996); Canadian School of Public Service (2006); Diversification de l'Économie de l'Ouest Canada (2006); Organisation de coopération et de développement économique (2002); Santé Canada (2002); Inter-American Development Bank (2004); Directive ministérielle – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2006); Trudel (2005).
Partage d'information	Les promoteurs du projet doivent fournir de l'information fiable, pertinente, objective et compréhensible pour les diverses parties; L'information doit être transmise via des moyens technologiques adaptés aux contextes; Doit être transmise en temps opportun, c'est-à-dire de façon à ce que le public puisse l'utiliser dans sa réflexion et sa préparation; Doit être transmise dans un langage accessible à tous; Doit être accessible et gratuite pour tous.	Banque mondiale (1998); Canadian Standards Association (1996); Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1998); Association internationale pour la participation du public (2007); IAIA (2006); Organisation mondiale de la santé (2005); Environnement Canada (1996); Diversité de l'économie de l'Ouest Canada (2006); OCDE (2002); Santé Canada (2004); Innes & Booher (2004); Directive ministérielle – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2006); Agence canadienne d'évaluation environnementale (2000); Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (2004); Trudel (2005).

Équité	<p>Le processus de consultation doit être accessible à tous les acteurs préalablement désignés;</p> <p>Accès équitable à une aide financière;</p> <p>Le modérateur ne doit avoir aucun parti pris quant au déroulement et aux résultats attendus du processus de participation;</p> <p>Les consultations doivent avoir lieu dans des endroits qui ne favorisent aucune des parties impliquées.</p>	<p>Banque mondiale (2006); Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1998); Association internationale pour la participation du public (2007); IAIA (2006); Organisation mondiale de la santé (1999); OCDE (2002); Santé Canada (2005); Inter-American Development Bank (2004); Innes & Booher (2004); Renn, Webler & Wiedemann (1995); Directive ministérielle – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2006); Agence canadienne d'évaluation environnementale (2000); Centre de recherche en développement international (2007).</p>
Obligation de rendre compte de l'influence des avis du public sur la décision	<p>Des mécanismes doivent être mis sur pied afin de garantir au public que ses avis ont été pris en compte dans la décision;</p> <p>Des feedback doivent être effectués régulièrement au public sur l'influence qu'il a sur les diverses décisions.</p>	<p>Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1998); Association internationale pour la participation du public (2007); IAIA (2006); Organisation mondiale de la santé (2005); Environnement Canada (1996); Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (2006); Canadian School of Public Service (2006); OCDE (2002); Inter-American Development Bank (2004); Directive ministérielle – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2006).</p>
Respect	<p>Tous les points de vue ainsi que tous les individus ou organisations qui présentent ces points de vue doivent être accueillis avec respect et ouverture;</p> <p>Doit tenir compte des préoccupations du public;</p> <p>Respect des valeurs et des besoins du public;</p> <p>Un code de bonne conduite peut être instauré afin d'éviter tous débordements;</p> <p>Les volets social, environnemental et économique doivent être pris en compte.</p>	<p>IAIA (2006); Centre de recherche en développement international (2007); Canadian School of Public Service (2006); Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (2006); Santé Canada (2005); Directive ministérielle – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2006); OCDE (2002); Agence canadienne d'évaluation environnementale (2000).</p>
Flexibilité/Souplesse	<p>La participation du public doit être adaptée à chaque contexte particulier dans lequel elle s'inscrit : en termes de contextes culturel, politique et social ainsi qu'en termes d'objectifs poursuivis;</p> <p>Les méthodes de participation, les processus, l'information, etc. doivent être adaptés selon les contextes;</p> <p>Il n'y a pas de « recette magique » qui puisse être appliquée à l'ensemble des consultations.</p>	<p>IAIA (2006); Organisation mondiale de la santé (1999); Environnement Canada (1996); OCDE (2002); Santé Canada (2004); Inter-American Development Bank (2004); Directive ministérielle – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2006); Agence canadienne d'évaluation environnementale (2000).</p>

Revenons quelque peu sur chacune de ces exigences.

Participation précoce

Afin d'obtenir une participation du public qui soit forte et active, les promoteurs de projets doivent comprendre que ce public a besoin, pour s'impliquer, de sentir que ses opinions, ses avis et ses connaissances sont non seulement pris en compte mais peuvent influencer les décisions que prendront les promoteurs. Dans bien des cas, le public a le sentiment que les décisions sont déjà prises avant même qu'il soit consulté. C'est alors que prend toute l'importance, entre autres, d'impliquer le public rapidement dans le processus de consultation. Il est vital que le public ait le sentiment qu'il peut influencer les décisions et si tel est le cas, il sera en mesure d'investir temps et énergie dans un processus de cette nature. Selon Santé Canada (2000), les citoyens ne demandent qu'à s'engager et s'impliquer dans des processus qui les concernent mais ils se sentent déconnectés et manquent de confiance vis-à-vis des gouvernements et des organisations qui prennent les décisions. Quand leurs efforts ne semblent pas donner de résultats, les citoyens peuvent alors ressentir de l'amertume et se désintéresser des processus consultatifs (Reynolds Whyte, 2007).

De plus, non seulement la participation du public doit elle être précoce mais elle doit aussi être sollicitée tout au long du processus de consultation. Comme mentionné auparavant, la participation constitue un processus dynamique qui doit être sollicité lors des différentes étapes de la gestion du projet, tel qu'énoncé par les promoteurs du projet en début de processus.

Transparence

L'exigence de transparence est d'autant plus importante qu'elle en affecte d'autres comme celle du respect. La transparence dans le processus de consultation est nécessaire afin de s'assurer que le public offre sa

confiance aux promoteurs des projets. Comme le mentionne Environnement Canada (1996), il est important que ces derniers développent une relation de confiance avec les diverses parties impliquées et cela peut prendre la forme, entre autres, d'une transparence du processus de consultation et d'une transparence de l'information qui est transmise. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que le projet soit expliqué de façon exhaustive à toutes les parties impliquées et ce, dès le début du projet, et que les différentes étapes qui seront suivies soient exposées et que l'implication de chacun soit expliqué (IAIA, 2006). À ce propos, les attentes du public face au projet ainsi qu'au processus de consultation doivent être entendues et surtout recadrées en fonction des réalités du projet et du processus de consultation (OCDE, 2002; OMS, 1999). Le public doit être tenu au courant de la façon dont les promoteurs du projet pourront répondre à ses attentes et ce, dès le début du projet afin que ses attentes ne soient pas déçues.

Enfin, Environnement Canada (2001) propose la préparation d'un plan de participation du public afin de garantir une consultation qui soit transparente. Un tel plan a comme objectif de présenter aux diverses parties impliquées les moyens que comptent prendre les promoteurs pour les renseigner sur les processus de consultation, pour susciter leur participation et pour répondre à leurs préoccupations. Présenter un plan de participation du public en début du processus constitue un bon moyen de témoigner au public de la transparence des promoteurs.

Partage d'information

Détenir de l'information implique nécessairement détenir un certain pouvoir (OCDE, 2002). Il est donc primordial que les parties prenantes aux processus de consultation aient accès à l'information. Elles doivent avoir accès à toutes les informations leur permettant de réfléchir et de se prononcer sur le projet en tout état de cause : « l'information est importante et les person-

nes ne peuvent faire des choix réfléchis que quand ils comprennent les enjeux » (Danforth, 2006). Cela sous-tend que l'information doit être disponible au moment opportun et qu'elle doit être pertinente et transparente. Cela sous-tend également que l'information doit être accessible à l'ensemble du public en considérant les moyens technologiques utilisés. Les moyens technologiques tels qu'Internet constituent autant de façons pour le public et pour les promoteurs du projet d'accéder à des informations et de communiquer. Par contre, il est important de garder à l'esprit que tous les citoyens n'ont pas le même accès à ces technologies et que l'utilisation de celles-ci peuvent entraîner des effets négatifs si elles ont comme conséquences d'exclure ceux qui n'y ont pas accès (WHO, 2006). De même, si l'information est transmise dans un langage qu'une partie du public ne comprend pas, un jargon scientifique par exemple, il est probable que cette information n'ait pas les effets escomptés. L'information doit également être transmise au moment opportun, c'est-à-dire de façon à ce que le public ne soit pas submergé d'informations - inutiles à un moment donné - et qu'il soit en mesure de les interpréter correctement (Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 2006).

Un moyen de garantir un partage d'informations efficace et efficient est de collaborer avec des professionnels de la communication afin de tirer partie des recherches et des travaux actuels sur le sujet (Commission mixte internationale, 2005). Cette collaboration est d'autant plus importante lorsqu'il y a consultation de populations, comme les autochtones, avec lesquelles la communication peut être différente.

Équité

En ce qui concerne la participation significative du public, il est nécessaire d'impliquer tous les acteurs qui ont été désignés en début de processus. Le processus doit fournir un accès équitable à tous ceux qui sont affectés, ou peuvent l'être, ou tous ceux qui peuvent être intéressés par le projet. Pour ce faire, les

promoteurs des projets doivent donner accès au public à des financements, selon des critères bien définis et connus de tous (IAIA, 2006; Environnement Canada, 1996). La participation du public implique des investissements importants de la part du public en termes de temps et d'argent. Afin de faciliter leur implication, il est donc nécessaire d'offrir aux parties impliquées la possibilité et les moyens de participer (Environnement Canada, 1996; Reynolds Whyte, 2007). De plus, il est important d'accorder une attention particulière aux groupes désavantagés qui sont souvent sous-représentés dans les processus de consultation (WHO, 2006). Dès le début du processus, il est nécessaire de vérifier à ce que ces groupes soient engagés et que des moyens particuliers soient pris afin de les faire participer; c'est alors seulement que l'exigence d'équité pourra prendre un sens plus significatif.

Dans le cas de mécanismes de consultation avec des organisations ou gouvernements autochtones, l'accès à des ressources financières est d'autant plus important que ceux-ci sont déjà impliqués dans une multitude de mécanismes de consultation et de négociation qui risquent d'engloutir leurs ressources (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2001). Enfin, un aspect aussi important à considérer est la nécessité d'embaucher des modérateurs/animateurs lors des diverses consultations qui soient neutres et exempts de tout parti pris. À cela s'ajoute la prise en compte de la neutralité des endroits de consultation afin de permettre à chacun des acteurs une équité en ce qui a trait à l'expression de ses opinions.

Obligation de rendre compte de l'influence des avis du public sur la décision

L'objectif premier de la participation significative du public au sein d'un processus de consultation est de recueillir non seulement les avis et propos du public mais surtout de les prendre en compte lors des prises de décision. Les promoteurs des consultations doivent être en mesure de rendre compte de leurs décisions mais aussi de la façon dont

les résultats des consultations ont influencé celles-ci (CENUE, 1998). Tout au long du processus de consultation, le public doit être en mesure de connaître et de comprendre la façon dont ses avis, ses connaissances et ses opinions sont pris en considération lors des diverses décisions. Pour cela, des mécanismes doivent être mis de l'avant par les promoteurs et présentés au public en début de processus afin de garantir cette exigence.

Respect

Le respect est un autre moyen de faciliter l'établissement d'un lien de confiance entre les promoteurs d'un projet et le public. La participation significative du public doit donc être effectuée dans un climat de respect des différents points de vue. Il faut garder à l'esprit que tous les points de vue sont valables et valides (Santé Canada, 2004). Cela peut être d'autant plus difficile, et donc d'autant plus important, dans des contextes où le consensus n'est pas toujours possible compte tenu de l'hétérogénéité des valeurs et des préférences du public (IAIA, 2006; Renn, Webler & Wiedemann, 1995). Renn, Webler & Wiedemann (1995) signalent que le but de la participation du public n'est pas de discréditer des avis au détriment d'autres mais plutôt de trouver des moyens de faire bénéficier la consultation de tous les avis.

Un aspect important associé à la participation significative du public est les valeurs et sentiments accordés par le public aux différents problèmes et situations (Reynolds Whyte, 2007). Cela signifie que le public peut accorder une valeur importante à une situation sur laquelle les promoteurs ou même les données scientifiques n'accordent que peu d'importance par exemple (Santé Canada, 2004). Dans le but de respecter le public, il est important de comprendre son monde subjectif (Renn, Webler & Wiedemann, 1995), c'est-à-dire les valeurs symboliques qu'il associe aux choses et qui ne peuvent être monnayables (Santé Canada, 2004). Si les promoteurs du projet ne respectent pas cet état de fait et proposent par exemple des compensations dans le but de

remplacer des choses (un emploi par exemple) qui ont une valeur symbolique pour le public, celui-ci risque d'être en colère (Santé Canada, 2004). Enfin, il ressort qu'il est important d'intégrer les volets social, environnemental et économique lors des processus de consultation (OCDE, 2002). Le public peut être touché, lors de l'implantation de projets environnementaux, dans chacune de ces sphères qui doivent donc être prises en compte par les promoteurs du projet.

Flexibilité/Souplesse

Les références consultées signalent que la souplesse constitue un élément très important pour atteindre une participation significative du public. En d'autres mots, il n'existe pas de « recette miracle » qui puisse être transposée à tous les processus de consultation (WHO, 2006). Ceux-ci doivent être adaptés selon les contextes culturels, économiques, sociologiques et politiques au sein desquels ils s'inscrivent. Une consultation ne peut être faite de la même manière, par exemple, dans des communautés autochtones compte tenu des réalités, des valeurs culturelles et des modes de communications différents. C'est alors l'ensemble du processus de consultation – les méthodes de participation, les moyens de communication, etc. – qui doit être adapté au contexte particulier.

Il existe d'autres facteurs qui peuvent faciliter la participation significative du public mais qui ne constituent pas à proprement parler des exigences devant être remplies à tous les processus. L'utilisation, par exemple, de leaders bien ancrés dans leur communauté et bénéficiant d'une crédibilité locale importante - que ce soit des individus ou des associations - peut constituer un moyen efficace d'atteindre un public qui pourrait être plus réticent à participer à ce genre de processus (Banque mondiale, 2006; Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, 2004; OCDE, 2002; Centre de recherche en développement international, 2007). Les leaders peuvent également offrir une meilleure compréhension du contexte dans lequel

s'inscrit le processus de participation mais aussi les relations existantes entre les divers acteurs impliqués. Il est bien entendu important de vérifier que les leaders choisis soient réellement appréciés dans leur milieu et qu'ils soient en mesure de s'impliquer de façon la plus neutre possible dans ce genre de processus. Les leaders bénéficient d'une confiance auprès d'un certain public et d'une proximité leur donnant l'avantage de connaître les moyens de l'atteindre et de l'impliquer efficacement (Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, 2004). Dans un processus de consultation au sein de communautés autochtones, l'utilisation de leaders peut faciliter la compréhension et le respect entre les parties.

UN CONCEPT TEINTÉ DE RAPPORTS DE POUVOIR

La question de la participation est multidimensionnelle. Les définitions précédentes et les composantes qui en ont été tirées ne peuvent qu'être par la suite interprétées à la lumière des contextes sociaux, culturels et politiques associés à leur déploiement. Le réflexe de consultation et plus encore l'ouverture à la participation de la population dans l'évaluation prospective des grands projets de société, projets environnementaux ou autres, n'est pas un automatisme chez les pouvoirs publics. L'histoire des mouvements sociaux en fait foi. La participation des populations a été durement gagnée au cours des siècles.

Même si dans une société démocratique la citoyenneté est partie du discours et des mœurs, elle doit sans cesse se renouveler et veiller à ne pas se réduire à sa composante juridique mais à traverser l'ensemble de la construction du projet de société. Encore aujourd'hui, les mouvements sociaux et l'organisation communautaire veillent à garder active la voix et le pouvoir d'agir des citoyens. Les enjeux environnementaux liés aux grands projets de développement n'échappent pas à cette vigilance. En effet, les dernières décennies ont vu émerger un

fort mouvement qualifié d'écologique ou d'environnemental. Les jeunes générations y adhèrent avec beaucoup de conviction tout comme les militants engagés dans la lutte contre les inéquités sociales dans l'aménagement des territoires. La citoyenneté y trouve un terrain d'application non négligeable dont certains parlent en termes d'écocitoyenneté (Tremblay 2005, Maldonado-Gonzalez et Cook 2007).

La réaction des acteurs aux projets à composantes environnementales prend des formes des plus variées depuis la contestation sous forme de lobby, de participation à des consultations ou des consultations parallèles, de revendications collectives jusqu'à la désobéissance civile. L'action se fait parfois locale, parfois régionale et parfois à large échelle tant nationale que transcontinentale. Peu importe l'échelle où le citoyen ou des groupes sont convoqués à débattre de projets d'aménagement, on a alors affaire à un exercice de débat public qui pose les citoyens en acteurs engagés dans le processus de planification même dans un cadre où les décisions finales se prennent en dehors de l'enceinte des délibérations. La participation à un processus de consultation ou à une délibération implique forcément que les décideurs acceptent de partager au moins une partie du pouvoir avec les populations.

Comme le mentionne Subra (2003) « Le débat public n'est pas seulement un moment où s'affrontent et s'échangent des arguments. C'est aussi un moment où se constitue du pouvoir et où les rapports de forces et les relations entre acteurs se modifient ». Dans les projets de développement à grande échelle, on pourrait donc se demander si les dispositifs publics favorisent vraiment un partage du pouvoir ou tout au moins une réduction de leur influence dans la prise de décisions ou si la mise en place d'un processus d'élargissement de l'information et de consultation auprès de citoyens, ne constitue pas plutôt une stratégie de réduction des tensions et d'amélioration de la concertation entre des groupes entretenant des intérêts divergents. Il paraît éloquent que le débat au-

tour des projets de développement énergétique récemment annoncés au Canada, a conduit dans tous les cas à la tenu des référendums populaires ou à des processus de consultation indépendants de ceux organisés par les développeurs auprès des populations potentiellement affectées.

On ne saurait donc parler de participation significative liée au développement de grands projets environnementaux sans prendre en compte ce contexte social et culturel qui colore le paysage de leur gestation et des paramètres de la consultation qui s'ensuit.

LES RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DU PUBLIC DANS L'ŒIL DES GRANDES INSTITUTIONS

Plusieurs travaux (OCDE, 2002) font ressortir que le processus de participation du public constitue non pas un but en soi mais bien un moyen, un outil pour atteindre des objectifs préalablement définis. Il est donc important que les promoteurs du projet connaissent les raisons pour lesquelles ils souhaitent faire participer de façon significative le public. Ils doivent donc prendre le temps, en début de processus, de se questionner sur ce qu'ils recherchent et conserver en mémoire ces objectifs tout au long du processus.

Les références consultées dans le cadre de notre revue de littérature sur le concept de participation identifient les résultats suivants :

- **Permet de répondre aux besoins et intérêts locaux** (Banque mondiale, 2006; Organisation mondiale de la santé, 1999; Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, 2004; Santé Canada, 2004; Inter-American Development Bank, 2004; Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2000).
- **Conduit à la réalisation d'un développement et de solutions durables** (Banque mondiale, 2006; Canadian Standards Association, 1996; Diversification de l'économie de l'ouest Canada, 2006)

ciation, 1996; Diversification de l'économie de l'ouest Canada, 2006)

- **Conduit à de meilleures décisions** (Canadian Standards Association, 1996; Organisation mondiale de la santé, 2005; Diversification de l'économie de l'ouest Canada, 2006; OCDE, 2002; Santé Canada, 2002; Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2000)
- **Conduit à une réception des décisions plus favorable par le public** (Canadian Standards Association, 1996; Diversification de l'économie de l'ouest Canada, 2006; Organisation mondiale de la santé, 1999; Inter-American Development Bank, 2004)
- **Augmente la crédibilité du processus** (IAIA, 2006; Organisation mondiale de la santé, 2005; Diversification de l'économie de l'ouest Canada, 2006; Agence canadienne d'évaluation environnementale, 2000)
- **Augmente la légitimité des décisions** (OCDE, 2002; Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, 2004; Organisation mondiale de la santé, 2005; Santé Canada, 2002; Innes & Booher, 2004; Renn, Webler & Wiedemann, 1995)
- **Réduit les conflits** (OCDE, 2002; Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, 2004; Santé Canada, 2004)
- **Conduit à une bonne gouvernance** (Inter-American Development Bank, 2004; Organisation mondiale de la santé, 2005)

Il va sans dire que les résultats associés à la participation significative du public sont importants et qu'ils soutiennent la nécessité de poursuivre les efforts pour faire participer de manière significative le public. Les promoteurs de projets ainsi que les autorités responsables doivent comprendre que pour atteindre des résultats comme ceux ci-haut mentionnés, des ressources humaines, financières et temporelles doivent être investies. Ils devraient être prêts également à tenir

compte de la rétroaction de la population et accepter en dernier recours la décision de la population dans le cas où le projet ne reçoit pas l'acceptabilité sociale requise.

Une analyse sommaire de quatre projets de développement de ressources naturelles au Canada, dont deux sont encore en processus d'évaluation environnementale permet de distinguer des traits communs

- Il s'agit dans tous les cas des projets controversés;
- Les projets ne jouissent pas « d'acceptabilité sociale »;
- Dans tous les cas, des processus de consultation de la population ont été conduits en forme parallèle ou à posteriori de ceux organisés par les promoteurs;
- Ces processus ont été initiés parce que les mécanismes de consultation « officiels » ont été jugés inappropriés ou insatisfaisants par la population;
- Le résultat des référendums et autres consultations populaires ont eu comme effet de diviser la population locale en deux clans : les opposants au projet et les partisans du projet;
- Dans le cas des consultations autour des projets Énergie Cacouna et Eastmain 1-A, les partisans du projet ont été légèrement supérieurs aux opposants.
- La voix des peuples autochtones n'a pas été suffisamment entendue lors des consultations.

RELIRE LES RETOMBÉES ESCOMPTÉES ET LEUR ASSORTIR DES CONDITIONS FAVORISANT UNE PARTICIPATION ÉCLAIRÉE

Nous avons antérieurement dressé sous forme de tableau une brève liste des exigences pour assurer une participation significative du public. Nous ne les reprendrons pas ici mais effectuons une relecture des retombées pour en préciser les défis et les conditions favorisant la participation la plus démocratique et la plus significative possible.

La réponse aux besoins et intérêts locaux implique une façon de gérer la participation qui donne la parole aux citoyens. Certaines consultations se limitent à une liste pré-établie de consultés ce qui induit des choix dont la neutralité peut être questionnée. De plus, il faut être conscient que la consultation institutionnalisée donne une tribune aux opposants aux projets qui sont souvent les premiers à se mobiliser pour prendre la parole publiquement. La tentation est forte de chercher à assourdir leur point de vue.

Un des effets escomptés par les promoteurs des projets est de rendre les grands projets désirables ou du moins acceptables par les populations. L'intention est louable si elle s'appuie sur des processus d'information de qualité. On a ici affaire à un des ingrédients essentiels fondant le débat public. L'information doit alors être envisagée tout autant dans sa forme ascendante (des participants vers les promoteurs ou les ministères concernés) que descendante (des experts, des promoteurs et des ministères vers les populations, groupes ou citoyens). Il importe alors de faire une évaluation éclairée de ce qui constitue une information de qualité (quantité d'information, pertinence des données, données essentielles, degrés de vulgarisation nécessaire et acceptable, stratégies, budgets, etc.). Dans le cas des projets qui affectent les peuples autochtones, cette information devrait être disponible dans la langue de ces communautés et les rencontres d'information compter des dispositifs qui assureront la bonne compréhension du projet et de ses enjeux. Les experts en communication soulèvent également la manipulation de l'information comme un risque potentiel.

Mentionnons enfin que le volume d'information disponible lors d'un processus d'ÉE peut être considérable, voire démesuré et les populations sont ainsi confrontées à la difficulté de gérer cette surabondance d'information. En effet, il arrive souvent que les organisations locales disposent de dossiers bien étoffés sur diverses questions associées aux grands enjeux de l'heure comme on en trouve sur l'eau, les transports, les

énergies non renouvelables, les écosystèmes, les ressources naturelles et bien d'autres. Filtrer et retenir de l'information tout comme l'excès d'information sont des pièges à éviter ou au mieux des défis difficiles à gérer dans le contexte de la participation des communautés dans le cadre de processus de consultation.

On cite la précocité de l'action comme exigence de la participation tout comme on mentionne aussi la flexibilité pour caractériser l'action de consultation au long de son processus. Bien sûr, l'on comprendra rapidement que la consultation n'a de sens que si le projet n'est pas encore ficelé. D'où l'exigence de la précocité de l'action. Elle n'a cependant de sens que si l'ouverture à l'influence des participants est de la partie. Le débat public au-delà de l'information a pour originalité de recevoir des contre-projets ou des suggestions de modifications à la lumière de la contre-expertise ou d'éclairages complémentaires des communautés (Fourniau, 2001).

La consultation qui permet le débat est ouverte aux savoirs de natures diverses, savoir des experts, des techniciens, des groupes de pression ou d'intérêts, des communautés locales, des citoyens. Le débat revêt ainsi un caractère évolutif dans le temps. Le point de vue a le temps de se forger et les positions se nuancent à la lumière des choix envisageables. C'est dans ces conditions qu'on pourra parler de retombées en termes de décisions plus éclairées.

EN GUISE DE CONCLUSION : PARTICIPATION SIGNIFICATIVE, GOUVERNANCE, ET DÉMOCRATIE

La participation significative des citoyens, des mouvements sociaux, des groupes d'intérêt, fait partie intégrale de la bonne gouvernance, elle contribue sans doute à l'exercice et au maintien de la démocratie. Le lien entre la question de la bonne gouvernance est associé aux pratiques démocratiques à des échelles variables, locales, régionales ou nationales. Elle est aussi asso-

ciée à un ou des projets de société empreints de justice sociale qui prend ici forme de justice environnementale. Les mouvements sociaux concernés par les questions environnementales font leur ce principe de justice environnementale tout comme l'insèrent de plus en plus dans leur cadre de travail des organisateurs communautaires du secteur de la santé et des services sociaux, du moins au Québec (Maldonado-Gonzalez et Cook 2007).

Les populations touchées par les projets de développement à grande échelle bénéficient de l'apport de l'organisation communautaire en raison de son savoir faire dans la mobilisation des communautés, la concertation et le partenariat. Un savoir-faire qui outille les citoyens et les groupes pour mieux prendre la parole, évaluer leur marge de manœuvre dans les luttes de pouvoir, pour développer des argumentaires en lien avec les propositions des pouvoirs publics ou de l'entreprise privée et développer des actions en faveur de la transformation harmonieuse des milieux de vie et des territoires.

La bonne gouvernance est ainsi aussi affaire d'équilibre entre les pouvoirs et contre-pouvoirs. La mise en place d'instances de participation n'est pas garante du renforcement de la démocratie mais elle crée au moins l'occasion de provoquer un questionnement sinon une redéfinition des relations entre l'État, ses ministères ou institutions, les élus, les groupes et les citoyens. Bhérer (2006) souligne que la participation institutionnalisée est aux confins de deux tendances; l'élargissement de l'espace démocratique et le danger de la récupération politique des citoyens organisés.

Au terme de cette réflexion, nous constatons que la participation des communautés dans le cadre des processus de consultation sur des projets à grande échelle, en dépit des pièges qui la guettent, est un acquis à préserver avec vigilance et à soumettre constamment à l'analyse critique. C'est la condition pour qu'elle actualise son potentiel de démocratisation de la décision en matière de

développement environnemental et de développement des communautés. La préservation de cet acquis devrait nous interpeller sur une dernière mais non moins importante question. Si la participation significative implique accorder au public, aux communautés, aux peuples autochtones, la possibilité d'avoir une influence sur les décisions qui les concernent, une part dans la gouvernance, les évaluations environnementales ne devraient-elles pas compter avec une large acceptabilité sociale des projets exprimée clairement par l'entremise des processus de consultation des communautés comme condition préalable à leur démarrage ? Seulement si cette condition est assurée, la poursuite d'un processus de participation significative permettrait d'arriver à la mise en place des projets de développement dans le cadre des processus consensuels et de partenariats collaboratifs.

BIBLIOGRAPHIE

Abelson & Gauvin (2006). *Assessing the Impacts of Public Participation : Concepts, Evidence and Policy Implications*, Research Report P|06, Public Involvement Network.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (2007). *Guide 1 - Ébauche pour consultation*. Un aperçu des concepts et des approches de participation du public dans l'ÉE fédérale ainsi que des avantages, éléments clés et défis d'une participation significative du public.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (2007). *Guide 2 - Ébauche pour consultation*. Participation du public aux examens préalables – considérations et responsabilités. Une orientation à l'égard du jugement et des critères pour déterminer la pertinence d'une participation du public à un examen préalable. Aussi, une explication des responsabilités de la participation du public durant chaque étape de l'examen préalable.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (2007). *Guide 3 - Ébauche pour*

consultation : Planifier, mettre en œuvre et évaluer les programmes de participation du public. Une orientation générale en vue de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de participation du public aux ÉE.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (2007). *Boîte à outils des programmes de participation du public*. Tool Kit (*Ébauche pour consultation*). Un aperçu des outils et des techniques utilisés dans la conception et la mise en œuvre des programmes de participation du public aux ÉE.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (2006). *Domaines de recherche prioritaires*,

http://acee.gc.ca/015/priorities_f.htm

Consulté le 8 février 2007

Agence canadienne d'évaluation environnementale (2006). *Directive ministérielle visant à déterminer la nécessité et l'importance de la participation du public aux examens préalables prévus par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*,

http://www.ceaa.gc.ca/013/006/ministerial_guideline_f.htm - Consulté le 12 février 2007

André, Enserink, Connor & Croal (2006). *Public Participation International Best Practice Principles*, Special Publication Series No. 4, International Association for Impact Assessment (IAIA).

Bherer, L. (2006) « La démocratie participative et la qualification citoyenne à la frontière de la société civile et de l'État », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 18 no 2, p.24-38.

Canadian Standards Association (1996). *A Guide to Public Involvement*, Etobicoke (Canada), 164 p.

Centre for Public Dialogue (2000). *Public Dialogue : A Tool for Citizen Engagement*, A Manual for Federal Departments and Agencies (Atelier – Power Point)

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (1998). *Aarhus Convention*, <http://www.unece.org>
Consulté le 5 mars 2007

Commission mixte internationale (2005). *Examen de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, http://www.ijc.org/fr/activites/consultations/glwqa/synth_7.php
Consulté le 12 février 2007

Dalal-Clayton B. & S. Bass (comp.) (2002). *Sustainable Development Strategies – A Resource Book*, The International Institute for Environment and Development (IIED), Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris and United Nations Development Programme, New York, 358 p.

Danforth, V. (2006). « La diffusion et le partage de l'information sont indispensables pour assurer un développement durable » dans *La Lettre d'information trimestrielle du Groupe de la Banque Mondiale au Maghreb*, N0. 2, 70-71.

Diversification de l'Économie de l'Ouest Canada (mise à jour 2006). *La planification urbaine*, http://www.wd.gc.ca/ced/wuf/planning/6a_f.asp - Consulté le 12 février 2007

Doran, L. (2006a). *Public Participation in Environmental Assessment*, Présentation spéciale, Environmental Health Assessment Services, Health Canada .

Doran, L. (2006b) *Broad Community Support. What is It? Who Needs It? Where to Find It?* Presentation at the OAIA Annual Conference, October 24, 2006.

Dubosc, A. (2001) La participation du public dans les processus de décision liés à l'eau. <http://www.oiaqua.org/ReFEA/participation.fr.pdf>

Environnement Canada (1996). *Notre engagement en matière de consultations efficaces*, http://www.ec.gc.ca/consult/policy_f.html - Consulté le 15 février 2007

Environnement Canada (2001). *Guide pour l'ESEE – Mines de métaux – Participation du public*, Bureau national des ESEE, Institut national de recherche sur les eaux, <http://www.nwri.ca/nwri-f.html>
Consulté le 23 février 2007

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (2004). *Mise en œuvre de la participation du public au sens de la directive cadre sur l'eau – Les associations de protection de la nature et de l'environnement, acteurs relais ?* <http://www.fne.asso.fr/GP/presentation/presentation.htm> - Consulté le 23 février 2007

Flyvbjerg, A (2006) *What is a Megaproject?* <http://flyvbjerg.plan.aau.dk/whatisamegaproject.php> - Consulté en septembre 2006.

Fourniau, J.M. (1998) « Les décisions d'infrastructure soumises au débat public », dans *Métropolis* no 106-107, p.71-76.

Fourniau, J.M. (2001) « L'expérience du débat public institutionnalisé : vers une procédure démocratique de décision en matière d'aménagement ? », dans *Annales des mines*, octobre, p. 67-80.

Guarrique, N. (2004). *Revue commentée de l'étude sur documents intitulée : Structures traditionnelles dans la gouvernance locale pour le développement local*, Institut de la Banque Mondiale (WBI), <http://www.banquemondiale.org>
Consulté le 23 février 2007

Gunningham, N, R.A. Kagan, and D.Thornton (2002) *Social License and Environment Protection: Why Businesses Go Beyond Compliance*. Center for the Study of Law and Society Jurisprudence and Social. Policy Program. JSP/Center for the Study of Law and Society Faculty. Working Papers, University of California, Berkeley.

Innes & Booher (2004). *Reframing Public Participation : Strategies for the 21st Century* dans *Planning Theory and Practice*, Vol. 5, No. 4, 418-436.

Inter-American Development Bank (2004). *Strategy for Promoting Citizen Participation in Bank Activities*, http://www.iadb.org/sds/SCS/site_3704_e.htm - Consulté le 5 mars 2007

International Association for Public Participation, <http://www.iap2.org>
Consulté le 12 février 2007

Joliveau, T. Molins, N. et S. Caquard (2000) Méthodes et outils de gestion de l'information pour les demandes territoriales participatives. Un regard France-Québec. Rapport dans le cadre du 15 ième appel d'offre Jacques Cartier, Lyon, France.

Maldonado-Gonzalez, A-L. et M.Cook (2007) « Organisation communautaire et environnement », dans L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique sous la dir. de D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, Presses de l'Université du Québec, Québec, p.181-190.

Meredith, T.C. (2000). *La participation de la communauté à la gestion de l'information environnementale : Recherche des outils pour élaborer un programme de préparation aux études d'impact environnemental*, Recherche appuyée par le Programme de recherche et de développement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Monographies en recherche et développement.

OCDE (2002). *Des citoyens partenaires – Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*, <http://www.oecd.org/>
Consulté le 19 mars 2007.

OCDE (2002). *Des citoyens partenaires – Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques*, - <http://www.oecd.org/> Consulté 19 mars 2007.

OECD (2002). *Policy Case Study Series : Participatory Decision-Making for Sustainable Consumption*, Environment Policy Committee, <http://www.oecd.org/>
Consulté 19 mars 2007.

OMS (1997). *Déclaration de Jakarta sur la Promotion de la Santé au XXIème siècle*, <http://www.who.int/fr/> - Consulté 26 février 2007.

OMS (1999). *Étude de l'impact sur la santé – principaux concepts et méthode proposée*, Consensus de Göteborg. <http://www.euro.who.int/Document/PAE/Gothenburgpaperf.pdf>

Renn, Webler & Wiedemann (sous la direction de) (1995). *Fairness and Competence in Citizen Participation – Evaluating Models for Environmental Discourses*, Kluwer Academic Publishers.

Reynolds Whyte, S. *La participation des collectivités à la recherche nationale essentielle en santé*, Centre de recherche en développement international (CRDI), http://web.idrc.ca/ev_en.php?ID=27378_201&ID2=DO_RSS
Consulté le 12 février 2007

Santé Canada (1999). *Pour un avenir en santé. Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne*. Préparé par le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population. xxii, 230 p.; <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/ddsp/rapport/toward/rapport.html>

Santé Canada (2000). *Politiques et boîte à outils concernant la participation du public à la prise de décisions*, http://www.hc-sc.gc.ca/ahe-asc/pubs/public-consult/2000decision/index_f.html
Consulté le 23 février 2007

Santé Canada (2002). *Rapport de l'atelier de consultation sur la stratégie de participation des patients*, http://hc-sc.gc.ca/ahe-asc/pubs/cons-pub/best_med_coa-meilleurs_f.html
Consulté le 12 février 2007

Santé Canada (2004). *Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé. Volumes 1-2-3*, CD-Rom.

Santé Canada (mise à jour 2005). *Exploration du lien entre la participation du public*

– *l'engagement des citoyens et les soins de santé de qualité*, http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/care-soins/2003-qual-simces-1_f.html - Consulté le 12 février 2007

Subra, P. (2003) A quoi et à qui sert le débat public ? dans *Hérodote*. Revue de géographie et de géopolitique, no 110, p.149-170.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (2001). <http://www.nrtee-trnee.gc.ca> - Consulté le 15 février 2007

Tremblay, P.-A.(2005) « Du "pas dans ma cour" à l'écocitoyenneté. Opposition aux centrales hydroélectriques privées et projets locaux de société », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18 no 1, p.26-38.

Trudel, P. (2005). *Guide pour maîtriser les risques juridiques des cyberconsultations*,

Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, 110 p.

Watling J. (2006). *Getting the Public into Public Policy*, Canadian School of Public Service.

Wright, Parry & Mathers (2005). *Participation aux études d'impact sur la santé : objectifs, méthodes et valeurs clés*, Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, Vol. 83, No. 1.

World Bank Group (1998). *Public Involvement in Pollution Management*, Pollution Prevention and Abatement Handbook. <http://www.worldbank.org/> Consulté le 2 mars 2007.

World Health Organization (2006). *Ninth Futures Forum on Health Systems Governance and Public Participation*. <http://www.worldbank.org/> Consulté 2 mars 2007.

L'Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC/ISDC) est sise à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et étudie les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté. Cette Alliance comprend 3 axes de recherche : 1) Le développement social des communautés; 2) Le Développement socioéconomique des communautés et des régions et 3) le Développement local à l'international.

Série CONFÉRENCES

No 1 FAVREAU, Louis (2007), **Balance del contexto internacional en el plano politico desde la perspectiva de la economia solidaria**, ISBN : 978-89251-313-4, 29 pages. Prix : 3,50 \$

Série RECHERCHES

No 7 Tremblay, Daniel en coll. avec Martel, Erik et Pigeon Francis (2007), **Développement international : Les nouveaux paramètres de l' « après-guerre froide »**, ISBN : 978-2-89251-322-6, 105 pages. Prix : à déterminer.

No 6 LEGRAND Nathalie (2007), **La démocratie participative local. La formation interculturelle (pré-scolaire) chez les volontaires : son influence sur l'ajustement culturel et la nécessité de la prolonger sur le terrain**, ISBN : 978-2-89251-309-7, 193 pages. Prix : 9,00 \$

No 5 ASSOGBA, Yao, (2007), **Innovation sociale et communauté. Une relecture à partir des sociologues classiques**, ISBN : 978-2-89251-314-1, 15 pages. Prix : 3,00 \$

No 4 SANOGO, Youssouf, sous la direction de Louis FAVREAU (2006), **Commerce équitable et développement durable : la filière coton au Mali**, ISBN : 978-2-89251-306-6, 56 pages. Prix : 4,25 \$

No 3 RÉGIMBALD, André, sous la direction de Lucie FRÉCHETTE (2006), **Chercheurs et partenaires de l'ARUC-ISDC**, ISBN : 2-89251-294-8, 29 pages. Prix : 4,00 \$

No 2 BOURQUE, Denis, COMEAU, Yvan, FAVREAU Louis et FRÉCHETTE Lucie (2006), **Le développement des communautés aujourd'hui : les défis majeurs de la récente décennie qui vient**, ISBN : 2-89251-293-X, 35 pages. Prix : 4,50\$

No 1 FRÉCHETTE, Lucie, FAVREAU, Louis, BOURQUE, Denis, ROBITAILLE, Martin (2006), **Programme de recherche 2006-2010**, ISBN : 2-89251-293-3, 33 pages. Prix : 4,00 \$

Série PRATIQUES SOCIALES

No 1 Brassard-DUPERRÉ, Marie-Ève, SALAM FALL, Abdou, MARCHAND, François, ORTIZ, Humberto, MCSWEEN, Nathalie, PROULX, NATHALIE, TESSIER, Caroline, sous la coordination de DOUCET, Chantale et sous la direction de FAVREAU, LOUIS (2006), **Dakar 2005 : l'émergence d'un réseau international d'économie et solidaire**, ISBN : 2-89251-292-1, 130 pages. Prix : 10,00 \$

ARUC/ISDC

Université du Québec en Outaouais
 Case postale 1250, succursale Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7
 Tél. : (819) 595-3900, poste 2291 Télécopieur : (819) 595-2227
 Courriel : ceris3@uqo.ca Site Web : <http://www.uqo.ca/aruc-isdc>



Située à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'**Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)** étudie les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté.

Les **chercheurs** et les **partenaires** oeuvrant au sein de l'ARUC-ISDC se donnent également la tâche d'étudier les innovations en matière d'aménagement des territoires au cœur des villes et de renouvellement des rapports entre le milieu urbain et le milieu rural. Le tout dans le contexte d'une triple remise en question : la crise de la famille, du travail et de l'État-providence.

Notre dispositif de recherche s'appuie en outre sur l'idée que la mondialisation n'abolit pas les territoires. On assiste en effet à une internationalisation des initiatives économiques et sociales de développement des communautés; le niveau «local» s'ouvrant de plus en plus au monde. C'est dans ce contexte que l'étude des pratiques de réseautage international mises en place par les mouvements associatifs, coopératifs et de développement local fait partie des visées de l'ARUC-ISDC.

Cette Alliance de recherche regroupe 26 professeurs chercheurs (12 chercheurs réguliers, 7 collaborateurs et 7 chercheurs à l'international) ainsi que 13 partenaires déployés dans trois axes de recherche : **1) le Développement social des communautés; 2) le Développement socioéconomique des communautés et des régions et 3) le Développement local à l'international** afin de mettre en oeuvre un programme de recherche générant des connaissances sur les conditions d'émergence des pratiques innovatrices et sur les partenariats qu'elles exigent pour parvenir à des effets structurants dans les communautés.

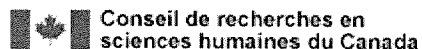
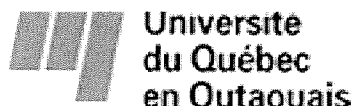
On trouve, pour chaque axe, un chercheur responsable appuyé d'un partenaire principal lesquels peuvent compter sur l'aide d'un adjoint. L'ensemble de la direction de l'ARUC-ISDC est assuré par madame Lucie Fréchette, professeur à l'Université du Québec en Outaouais et chercheur régulier à l'Axe 1. Un coordonnateur ainsi qu'un comité de direction scientifique formé des responsables d'axe et des partenaires principaux assistent la directrice dans ses tâches ainsi que dans le suivi des projets de recherche.

Site Internet de l'ARUC-ISDC : w3.uqo.ca/aruc-isdc

L'ARUC-ISDC ET SES PARTENAIRES

L'Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) examine les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté.

L'ARUC-ISDC bénéficie d'un financement quinquennal du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ainsi que du soutien du Fonds institutionnel de recherche de l'Université du Québec en Outaouais (FIR/UQO) également pour les cinq prochaines années. De plus, chacun des partenaires souscrit soit financièrement et/ou en ressources humaines ou matérielles contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de recherche de l'Alliance. Ci-après la liste de nos partenaires :



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

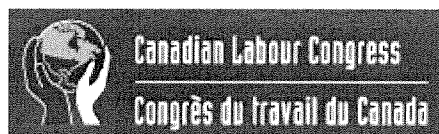


Conseil de la
coopération



du Québec

CARREFOUR DES RÉSEAUX
DE COOPÉRATIVES



Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

Solidarité-Sud Outaouais





CÉRIS
CENTRE D'ÉTUDE EN
INTERVENTION SOCIALE

Né au début des années 1990, sous l'impulsion de professeurs de travail social de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), le Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GÉRIS) est reconnu officiellement en août 1993. Il porte le nom de Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (**CÉRIS**) depuis l'an 2000.

Le **CÉRIS** offre un milieu favorisant les échanges intellectuels, stimule la recherche, fournit des moyens et des outils facilitant le travail des chercheurs et de leurs assistants et assistantes. Sous la coordination de Lucie Fréchette, le centre de recherche, situé à l'Université du Québec en Outaouais, regroupe une douzaine de membres chercheurs en travail social, en psychologie, en sciences sociales, en éducation, etc.

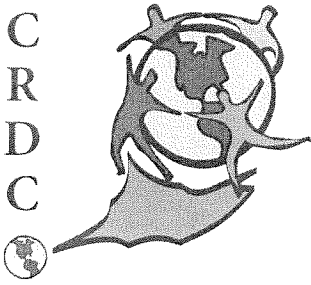
Les travaux du **CÉRIS** portent principalement sur le renouvellement des pratiques de développement social et sur les politiques publiques les plus innovatrices en les abordant sous trois axes : prévention sociale, relation d'aide, développement social et communautaire. Pour diffuser les résultats de leurs recherches et approfondir la réflexion avec les intervenants et décideurs, le **CÉRIS** organise des séminaires et publie des cahiers.

Depuis une dizaine d'années, les chercheurs du **CÉRIS** dirigent des recherches en Outaouais, au Québec et ailleurs sur la scène internationale. Il établit des partenariats avec des organisations des secteurs public et communautaire.

Site Internet : <http://w3.uqo.ca/ceris/>

Ce site est un portail de recherche au service des chercheurs, des étudiants et des intervenants dans le domaine de la prévention sociale, des relations d'aide, du développement social et communautaire. Ce site vous permet d'en apprendre davantage sur les activités de recherche du **CÉRIS**, sur ses membres, ses partenaires et ses nombreuses publications.

C
R
D
C



CRDC CHAIRE DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Origine, objectifs et activités

La Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) a démarré ses activités en 1995 et a été reconnue comme Chaire de recherche du Canada en 2002. Louis Favreau, sociologue, en est le titulaire. Elle a comme finalité de contribuer à l'avancement de la théorie et des pratiques de développement des collectivités tant au plan national qu'international (développement local et régional, organisation communautaire, économie sociale et politiques publiques) à partir d'un ensemble d'activités de recherche, de formation, de diffusion des connaissances et de services à la communauté.

Son équipe de chercheurs

La CRDC est composée d'une équipe multidisciplinaire (sociologie, science politique, géographie, histoire, travail social, relations industrielles...) comptant une dizaine de chercheurs à l'UQO. Outre les chercheurs de l'UQO, on compte également des chercheurs d'autres universités au Québec et ailleurs dans le monde (Europe, Afrique et Amérique latine). De plus, annuellement, une dizaine d'étudiants de deuxième et troisième cycle y sont associés comme assistants de recherche.

La CRDC accueille également des stagiaires postdoctoraux.

La spécificité de la Chaire de recherche

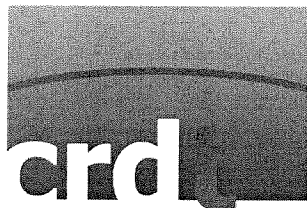
Les travaux de recherche de la Chaire se font à l'échelle du Québec, des Amériques de même qu'à l'échelle internationale dans une perspective Nord-Sud. Ils portent sur la place qu'occupe le territoire et les collectivités locales dans le développement économique et social, particulièrement sur le registre des pratiques innovantes de création de richesses (en économie sociale, en organisation communautaire, en développement local et en développement régional) et sur celui des nouvelles politiques publiques de développement.

La CRDC organise son programme de travail autour des quatre chantiers suivants :

1. Le développement local et régional: systèmes locaux de production, développement durable, gouvernances territoriales, économies locales, diversification socioéconomique régionale...etc.;
2. L'organisation communautaire: associations de promotion des droits, services collectifs de proximité, difficultés et conditions d'une participation citoyenne locale, etc.;
3. L'économie sociale et solidaire: entreprises à propriété collective et services (coopératives et OSBL) dans des secteurs comme la petite enfance, la récupération et du recyclage, la gestion intégrée des forêts, l'écotourisme, la santé, le commerce équitable, etc.; conditions d'émergence de ces initiatives; dynamique interne de ces entreprises; conditions de leur développement;
4. Les politiques publiques de développement local et régional, d'économie sociale, d'action communautaire et de coopération internationale.

Sites :

- <http://www.uqo.ca/crdc-geris/>
- <http://www.uqo.ca/ries2001/>
- <http://www.uqo.ca/observer/>



centre de recherche sur le
développement territorial
UQAC - UQAR - UQAT - UQO

CRDT
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Reconnu par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le CRDT rassemble une quarantaine de membres (chercheurs réguliers, associés et collaborateurs), dont une dizaine de l'étranger ou provenant d'ailleurs au Canada. Le CRDT est principalement rattaché à des institutions implantées au cœur même des régions du Québec :

- Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- Université du Québec en Outaouais. (UQO)

Le CRDT à l'UQO emploie une professionnelle de recherche et neuf chercheurs en sont membres. Ce centre met en œuvre une programmation intégrée de recherche comparative sur le développement territorial qui porte sur les processus et dynamiques de développement ancrés territorialement; il identifie et rend intelligibles leurs impacts pour les collectivités territoriales.

Trois axes et un chantier transversal structurent le programme de recherche du CRDT :

- *Axe 1 : Recompositions socio-territoriales et développement durable*
- *Axe 2 : Dynamiques socioproductives et ancrage territorial*
- *Axe 3 : Gouvernance, territoires et politiques publiques*
- *Chantier transversal : Outils méthodologiques du développement territorial*

Responsable CRDT-UQO : Martin Robitaille Ph.D., crdt@uqo.ca

Pour plus de renseignements : <http://www.uqar.qc.ca/crdt/>

CRDT

Université du Québec en Outaouais

Case postale 1250, succursale Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7

Tél. : (819) 595-3900, postes 2291 Téléc. : (819) 595-2227 Courriel : crdt@uqo.ca

Sites Web : www.uqar.qc.ca/crdt et www.uqo.ca/observer

Responsable du CRDT-UQO : Martin Robitaille

Baccalauréat en sciences sociales avec majeure ou mineure à l'Université du Québec en Outaouais

Une formation souple qui répond aux besoins du marché du travail

La formation offerte à l'étudiant, dans le cadre de ce nouveau programme, lui permet d'acquérir des connaissances à caractère théorique et méthodologique dans la discipline de son choix tout en diversifiant le champ de ses compétences spécifiques par l'ajout d'une mineure. À travers les choix qu'il effectue, tant sur le plan de la majeure que de la mineure, il peut ajuster l'acquisition de ces connaissances et de ces compétences à ses propres besoins et projets, sans pour autant restreindre de manière étroite la gamme des possibilités que lui offriront le marché de l'emploi et les programmes de formation de cycles supérieurs.

Majeures

- science politique
- sociologie
- communication
- histoire (NOUVEAU! Sera offert à l'automne 2006)

Mineures

- sociologie
(si la majeure est en science politique)
- développement local et régional
- science politique
(si la majeure est en sociologie)
- développement international
- histoire
- technologies de l'information et des communications
- communication publique
- politiques publiques du travail

Cette formation lui offre également la possibilité de suivre des cours d'enrichissement dans une langue seconde (anglais ou espagnol) ainsi que l'opportunité d'effectuer un stage en milieu de travail (crédité mais non rémunéré). En plus des connaissances théoriques et méthodologiques, l'étudiant qui complète ce programme acquiert des compétences qui l'aident à comprendre, analyser et agir efficacement dans divers contextes professionnels et à divers niveaux d'activités (institutionnel, communautaire, public, privé, local, international, etc.).

Un besoin de main-d'œuvre qualifiée

Un diplômé du baccalauréat en sciences sociales avec majeure en science politique, en sociologie, en communication ou en histoire peut oeuvrer dans divers champs d'activités professionnelles au sein des institutions gouvernementales et dans les secteurs parapublic, privé ou communautaire. Dans la région de l'Outaouais, selon des études récemment effectuées par Emploi-Québec, les perspectives d'emploi pour les professionnels des sciences sociales sont considérées comme très favorables.

Serge Gagnon, responsable

Département de travail social et des sciences sociales

Université du Québec en Outaouais (UQO)

Tél. : 595-3900, poste 2263 ou sans frais au 1 800 567-1283, poste 2263

Serge.gagnon@uqo.ca

Maîtrise en travail social

À l'Université du Québec en Outaouais

L'université du Québec en Outaouais (UQO) offre depuis quatre ans **une maîtrise en travail social très innovatrice** et bâtie autour de deux axes de renouvellement des pratiques sociales :

1. Le développement local (insertion, économie sociale et développement communautaire);
2. La prévention sociale et la promotion des réseaux sociaux.

L'UQO offre une maîtrise en travail social innovatrice également dans sa manière de faire puisque les cours sont donnés selon une formule semi-intensive qui vous amène à l'université une seule fois par mois (pour deux à trois jours du jeudi au samedi midi). Vous pouvez ainsi demeurer actifs au plan professionnel.

La Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), par l'intermédiaire de ses chercheurs, est très active dans ce programme en soutenant tout le volet « développement local » : séminaires, cahiers de la CRDC, assistantat de recherche d'étudiants, direction de mémoire, sites Internet, travail en équipe...

**NOUVEAU !
NOUVEAU !**

Maîtrise en travail social — profil avec stage

Ce nouveau programme de **Maîtrise en travail social – Profil avec stage** vise à enrichir la pratique des travailleurs sociaux et à les rendre capables d'allier pratique et recherche au moyen d'un stage ou d'un mémoire dans le domaine du travail social. Il veut leur assurer une perspective plus large et plus profonde leur permettant d'intervenir avec plus d'efficacité sur les problèmes sociaux du XXI^e siècle. Dans cette optique, la théorie et la démarche scientifiques appuient la pratique des intervenants en leur permettant de l'analyser, de l'évaluer, de l'approfondir et, au besoin, de la transformer. Ce programme s'articule autour de deux axes principaux :

1. La prévention sociale et la promotion des réseaux sociaux
2. Le développement local

Ce perfectionnement et cette formation se réalisent à travers l'acquisition de connaissances théoriques, épistémologiques et méthodologiques approfondies des pratiques sociales. Une pédagogie interactive fournit à l'étudiante et l'étudiant un encadrement lui permettant de systématiser et de questionner son expérience de l'intervention sociale et d'explorer l'innovation dans la pratique professionnelle. Une pédagogie ouverte sur le milieu permet d'intensifier la concertation et le partenariat entre l'Université, les travailleurs sociaux, les organismes, les étudiantes et les étudiants.

Pour information personnalisée :

Yao Assogba, responsable du programme
Tél. : (819)-595-3900, poste 2201

Pour information, documentation et formulaire :

Université du Québec en Outaouais (UQO)
Tél. : (819) 595-3900, poste 2292
Sans frais : 1-800-567-1283, poste 2292

Maîtrise en développement régional

à l'Université du Québec en Outaouais

Une formation à la hauteur des défis du développement régional

Cette maîtrise, offerte en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski, est un programme interdisciplinaire en développement régional mettant à contribution plusieurs domaines des sciences sociales et humaines. Cette formation couvrira les dimensions économiques, politiques, sociales, de même que culturelles, historiques et géographiques liées au développement des régions et cela, tant dans les pays industrialisés que ceux en développement. Cependant, une attention sera accordée aux réalités du développement de la région de l'Outaouais. Ex. : Les liens entre l'urbain et le rural et le développement d'une région en situation frontalière.

Ce programme visera donc à habilitier, les étudiantes et étudiants, à l'analyse scientifique des diverses dimensions du développement régional; dispenser, dans une perspective multidisciplinaire, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la compréhension des problèmes de développement régional; et situer les problèmes de développement régional en regard des problèmes nationaux et internationaux. La formation de chercheur-intervenant en développement régional ainsi que des analystes capables de soutenir des processus de changement et de développement sera une préoccupation de ce programme.

La Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), par l'intermédiaire de ses chercheurs et professionnels de recherche, est très active dans ce programme en soutenant les différentes dimensions du développement régional et les différentes activités liées à la recherche : séminaires, cahiers de la CRDC, assistantat de recherche d'étudiants, direction de mémoire, sites Internet, travail en équipe, etc.

Une approche qui contribue à l'essor d'une région

Les étudiantes et les étudiants peuvent choisir entre deux cheminements conduisant à la rédaction d'un mémoire. Le premier fait appel aux techniques classiques de recherche en sciences humaines, tandis que le deuxième permet de réaliser une recherche-action dans le cadre d'un stage. D'ailleurs, les cours du programme seront donnés selon une formule *semi-intensive* s'échelonnant du mercredi soir au samedi, une fois par mois. Cette formule permet aux personnes en emploi de poursuivre des études tout en demeurant actives professionnellement.

Un besoin de main-d'œuvre important

Depuis quelques années les gouvernements sont beaucoup plus sensibles aux questions touchant le développement régional et plusieurs politiques, tant fédérales que provinciales, ont favorisé le déploiement d'organisations vouées à cette mission : Conférences régionales des élus, Centres locaux de développement, Services d'aide au développement des collectivités, Corporations de développement économique communautaire, etc. Ces organisations ont donc besoin de personnes qualifiées pouvant contribuer au développement des régions et des collectivités locales.

Personne responsable du programme :

Martin Robitaille, Ph.D. en Sociologie,

Département de travail social et sciences sociales, UQO

(819) 595-3900, poste 2232

martin_robaille@uqo.ca

Doctorat en sciences sociales appliquées (DSSA)

TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL, DES MILIEUX DE VIE ET DES TERRITOIRES

Au cœur de ce programme unique au Canada Le Doctorat en sciences sociales appliquées (DSSA) à l'Université du Québec en Outaouais porte sur la thématique des transformations et des innovations sociales, notamment sur le renouvellement des pratiques et des politiques dans un monde en mutation.

Des axes d'études et de recherches fondamentales Dans le cadre de ce programme, les recherches s'orienteront selon trois grands axes de réflexion : la transformation du monde du travail, la transformation des milieux de vie et la transformation des territoires.

L'interdisciplinarité dans la réflexion et dans l'action Ce doctorat se positionne au plan scientifique dans une approche interdisciplinaire, rejoignant en cela les tendances de pointe de la recherche au Québec et au Canada. De plus, ce DSSA repose sur les sciences sociales qui, par définition, sont à l'écoute des acteurs sociaux. Ce programme désire accueillir des étudiants d'horizons divers, tels que la sociologie, la science politique, la géographie, le travail social, les relations industrielles ou le développement régional et international. Il formera des chercheurs qui dirigeront des recherches multidisciplinaires variées, de haut niveau et susceptibles d'avoir un impact social, économique ou politique important.

Objectifs du programme Le DSSA permettra aux étudiants d'examiner de façon approfondie les problèmes épistémologiques, théoriques et pratiques que soulèvent l'interdisciplinarité et l'application des connaissances. Les étudiants seront invités à participer à l'analyse renouvelée des problèmes et des faits sociaux dans la perspective des transformations sociales qui soulèvent de grands enjeux sociaux, tels que : l'innovation et le renouvellement des pratiques et des politiques économiques et sociales, les mouvements sociaux et la consommation collective, la spécialisation sociale de l'espace urbain et régional, l'aménagement du territoire et le développement des communautés, l'économie publique et l'économie sociale, l'innovation sociale dans les entreprises et les organisations, et enfin, les transformations du monde du travail et du syndicalisme.

Leurs recherches auront également à contribuer, dans un esprit interdisciplinaire, aux réponses nouvelles que nécessitent ces transformations. Alors que l'enseignement dispensé dans les activités de scolarité portera sur l'approche interdisciplinaire d'analyse des trois axes, les travaux, qu'auront à réaliser les étudiants dans ces activités, devront porter sur au moins deux axes : un en majeure et l'autre en mineure, de sorte qu'à la fin de sa scolarité, l'étudiant aura acquis les savoir et savoir faire interdisciplinaires et interaxes.

Infrastructures de recherche associées au DSSA Afin de soutenir les étudiants tout au long de leur démarche, les divers centres ou équipes de recherche ci-dessous seront associés aux activités du programme de DSSA :

- La Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) www.uqo.ca/crdc-geris
- Le Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS) www.uqo.ca/crdc-geris
- Le Centre d'études et de recherche sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (CEREST) www.uqo.ca/cerest
- Le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) www.uqar.qc.ca/crdt/
- Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) www.crisis.uqam.ca
- L'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) www.oregand.ca

Renseignements :

Martin Robitaille, Ph.D. (819) 595-3900, poste 2232 martin.robaille@uqo.ca

Paul Leduc Browne, Ph.D. (819) 595-3900, poste 4404 paul.leduc-browne@uqo.ca

Université du Québec en Outaouais, C.P. 1250, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7